

Date de parution

Juillet 2011

Mairie de Barèges :

Tel : 05 62 92 68 01

Fax : 05 62 92 65 91

@ : mairie.bareges@wanadoo.fr

La commune de Barèges sera dotée dans quelques mois d'un site internet, vous permettant de suivre l'actualité du village.

Le bulletin municipal sera désormais directement téléchargeable depuis le site.



Le mot du Maire

Chers Barégeoises et Barégeois,

L'équipe municipale arrive à la moitié de son mandat. Vous pourrez constater à la lecture de cette 3ème lettre, la réalisation de divers projets, certains obligatoires pour des raisons de sécurité, d'autres de « confort », d'accueil ou innovants.

Vous avez également remarqué que les taxes votées par l'Assemblée Communale n'ont pas augmenté. Notre recours à l'emprunt reste

plus que raisonnable, ce qui nous permet d'envisager sereinement le lancement d'autres projets bien ciblés.

Malgré un environnement économiquement peu favorable, nous nous réjouissons que des particuliers continuent à investir dans le village et que d'autres optimisent leur outil de travail. Même si nous ne devons pas sauter au plafond, nous ne paraissons pas être sujets à la sinistrose ambiante. L'équipe municipale et moi-même continueront dans

cette voie emprunte de sagesse mais aussi d'optimisme, résolu à laisser à la fin du mandat un village où il fera toujours bon vivre.

Une dernière pensée, enfin, pour ceux qui nous ont quittés et plus particulièrement à Georges Hernandez (photo ci-contre), décédé dans l'exercice de ses fonctions d'employé communal.

Bon deuxième semestre à tous et à la prochaine lettre.

Emmanuel Corret, Maire de Barèges

Programme des festivités !

Un été à Barèges, c'est chaque semaine :

- le **concours de belote** tous les mardi à partir de 15h00 à la salle des fêtes ;
- le **marché aux saveurs** tous les mercredi matin pour s'ouvrir l'appétit ;
- le **concours de pétanque** tous les mercredi à 15h00 pour rivaliser d'adresse sur le boulodrome ;
- les jeudi **Kid's Party** de 16h00 à 19h00, place du cinéma ;
- les **séances de cinéma** les lundi, mardi et jeudi pour se remettre de ses émotions !

De nombreuses autres animations vous sont proposées (concerts, expositions, conférences). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'Office de Tourisme pour connaître les animations du village et du Pays Toy !

Enfin, l'on n'oublie pas non plus :

- Centre de loisirs « Hélios » (05 62 92 17 00) :
Piscine de 12h30 à 18h45
Squash : prêt de matériel
Mini-séjours organisés et activités sportives pour les 10 / 15 ans.
- Centre thermoludique (05 62 92 68 02)
- Quad : tout l'été du mercredi au samedi de 14h00 à 18h00 - Tournaboup (06 79 25 02 98)
- Télésiège de Tournaboup : du 09 juillet au 28 août de 11h à 17h sans interruption

Et aussi, le jardin botanique, le Pic du Midi, les guides de montagne... (renseignements à l'Office de Tourisme).

Et pour les grandes occasions :

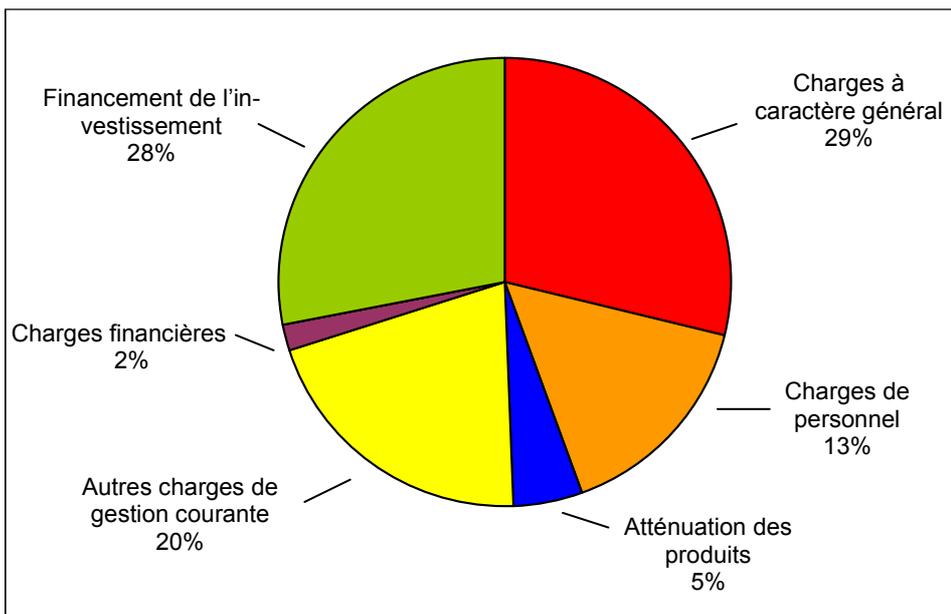
En juillet :

- Dimanche 10 : **Fête de l'AOC Barèges Gavarnie**. Randonnée, conférence, rencontre avec les jeunes agriculteurs et soirée grillades en chanson ;
- Mercredi 13 : **Grande Braderie** dans Barèges le matin / Défilé des Sapeurs Pompiers et jeux pour enfants à partir de 18h00 / **Feu d'artifice** et Grand Bal populaire à partir de 23h00 ;
- Jeudi 14 : **Passage du Tour de France** (descente du Col du Tourmalet)
- Du 25 au 29 : **Semaine de la randonnée et du bien être**. Animations, randonnées, activités thermales ;
- Dimanche 31 : **Fête de la Montagne à Sers**. Messe chantée, repas, course et bal populaire ;

En août :

- Du jeudi 04 au samedi 06 : **Festival Pyrénées en musique** (concerts en soirée)
- Mercredi 10 : **Grande Braderie** de 10h00 à 20h00 ;
- Samedi 13 : **Fête de Barèges**. Jeux inter-villages, apéritif tapas et bal ;
- Dimanche 14 : **Fête de Betpouey**. Messe de la Saint-Laurent, repas gastronomique le soir, bal et feu d'artifice ;
- Lundi 15 : **Fête des guides** sur le Plateau du Lienz avec messe (11h00). Fête des bergers à Super-Barèges (10h00)
- Du 16 au 19 : **Semaine de l'astronomie** avec animations, observations et conférences.

Budget 2011



Graphique : Budget principal communal en 2011- Dépenses de fonctionnement

Le montant total du budget de 2011 s'élève à **4 654 688 €** dont :
2 862 608 € de fonctionnement et **1 792 080 €** d'investissement.

En 2011, la commune de Barèges n'a pas augmenté le taux des quatre taxes. Par contre dans le cadre de la réforme de la TP, la part des taxes foncières non bâties et d'ha-

bitation, du Département et de la Région, est réaffectée à la commune. Les taux communaux s'en trouvent modifiés sans aucune incidence sur le montant de votre impôt.

Charges à caractère général : entretien des voies et réseaux, des bâtiments, fleurissement, liaisons navettes hivernales...

Charges de personnel : 2 secrétaires, 2 agents pour l'école, 4 agents techniques et emplois saisonniers selon besoins, 1 chargée de mission et 1 agent d'entretien.

Charges de gestion courante : participations obligatoires aux organismes (SIVOM du Pays Toy, Commission Syndicale, Syndicat mixte du Pic du Midi) et subventions versées aux personnes de droits privés (centre de loisirs Hélios, associations locales).

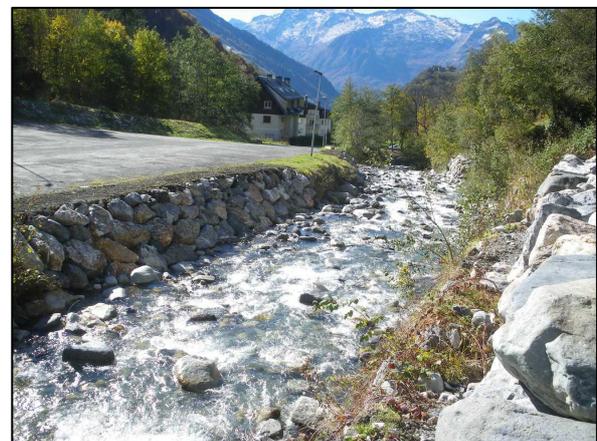
Charges financières : remboursement de l'emprunt.
Financement de l'investissement : somme dégagée sur les fonds propres de la commune pour financer les travaux.

Renforcement des berges du Bastan

Des travaux de protection ont été réalisés en rive gauche du Bastan à hauteur de la Résidence de l'Ayré. Ils ont eu lieu en octobre 2010 sous la conduite du service RTM. Ces travaux avaient pour objectifs de stabiliser la berge par la pose d'enrochement et d'empêcher

l'érosion du parking de l'Ayré. Un deuxième tronçon entre l'OPAC et le camping est prévu courant 2011.

Coût des travaux : 22 480 € TTC
Taux de subventions : 70% (Etat)



En bref..... En bref..... En bref..... En bref.....

• Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de la commune de Barèges a été approuvé par délibération du 28 juin 2010. Ce document est désormais en vigueur et remplace ainsi l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PLU est consultable en mairie.

• Arrêts minute

Afin de fluidifier la traversée du village, des arrêts « minute » ont été créés le long de la rue Ramond pour garantir l'accès aux commerces. De plus, en période hivernale, le stationnement reste interdit entre 19h00 et 9h00 pour faciliter le déneigement et l'accès à la station.

• Ecole sauvée !

Grâce à la mobilisation des institutrices, des parents d'élève, des élus et du village tout entier, le rectorat est revenu sur sa décision de supprimer un des deux postes d'enseignants à la rentrée 2011. Un grand MERCI à tous !

• Départ à la retraite

Après plus de 30 ans passés au service de la commune en tant qu'agent d'entretien, Françoise Crampe a pris en mai, une retraite bien méritée !

• Cimetière

Installation d'un columbarium. Goudronnage des allées.

Aménagement de la Promenade Horizontale

La promenade se trouve aujourd'hui dans un état avancé de dégradation. Initialement conçue dans le cadre des cures, un des principaux objectifs pour sa rénovation est de garantir un accès facile et sécurisé pour les personnes présentant des difficultés à se déplacer.

Le projet prévoit ainsi :

- l'aménagement de l'escalier situé derrière le magasin Intersport ;
- la création d'un cheminement piétonnier depuis les Thermes ;
- l'aménagement d'aires de repos, plantations ;
- la matérialisation des places de stationnement ;

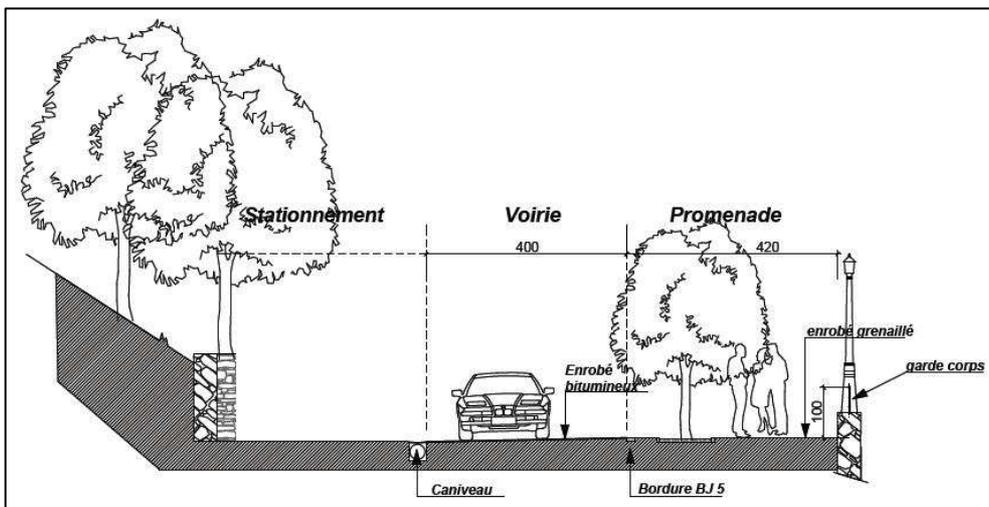
ment ;

- la rénovation de l'éclairage public ;
- le renforcement du mur de soutènement situé derrière la résidence du Néouvielle ;
- la reprise du réseau d'eaux usées.

Les travaux ont démarré début juin pour une durée

de quatre mois. Un arrêté municipal a été pris pour interdire le stationnement tout le long de la promenade durant la période du chantier. De plus, des perturbations ou des coupures ponctuelles de circulation sont à prévoir. Afin d'informer les usagers de ces modifications en temps réel, des panneaux seront positionnés au niveau de la mairie et des Thermes.

Le plan d'aménagement de la Promenade Horizontale est consultable en mairie.



Coût total du projet : 598 300 € TTC
Taux de subventions : 21% (Etat, Parc national des Pyrénées, Conseil Général des Hautes-Pyrénées)

Des espaces clairement délimités pour les usagers et une promenade retrouvant une seconde jeunesse.

Funiculaire

Lors de sa séance du 10 mai 2010, le Conseil Municipal de Barèges s'est prononcé en faveur du financement d'une étude pour établir le coût de réhabilitation du funiculaire.

En décembre, le diagnostic réalisé par le bureau d'études TIM Ingénierie a

été présenté aux élus, en présence des membres de l'association du Funitoy, des Conseillers Généraux Messieurs Béhague et Brune et de la presse locale.

Le coût total des travaux est estimé à 6,9 millions d'euros. Ce montant inclut

les travaux de génie civil de la ligne et des gares, la fourniture de la machinerie, des câbles et des véhicules ainsi que l'aménagement touristique de la gare d'arrivée. Un chiffrage, actuellement en cours, a également été demandé pour connaître le coût de démolition de l'ouvrage, qui pourrait

être, à terme, demandé par l'Etat. Il est évident que la commune ne pourra assumer seule une éventuelle remise en fonction et un partenariat public-privé devra être approfondi.

Coût de l'étude : 13 000,00 € TTC

En bref..... En bref..... En bref..... En bref.....

• Garage municipal

Des emplacements sont encore disponibles pour une location à l'année.
Renseignements mairie.

• Discothèque

Le Show Time est ouvert tout l'été du mercredi au samedi. Karaoké dès 22h.

• Thermes

Réalisation d'un forage pour améliorer la qualité de l'eau. Ces travaux permettront également de demander les autorisations pour utiliser l'eau thermale dans l'espace ludique.

• Le Pré de Camille

Création de 13 logements à Barzun.

• Le Montalibet

Projet de réhabilitation de l'immeuble en 15 appartements.

• Hôtel « Le Central »

Fermeture cet été pour rénovation et mise en conformité des normes d'accessibilité.

• Hôtel Igloo

Rénovation en hôtel 3 *. Ouverture hiver 2011.

• Vival

Nouveaux gérants depuis 2010. Ouverture tous les jours.

• Boulangerie

Changement de propriétaire suite au départ à la retraite de M. Carrias.

Un sentier pour dessiner

En 2009, les communes de Sers, Barèges et l'Office National des Forêts se sont associés autour d'un projet de valorisation du Parc des Artigalas et du sentier de la Croix Saint-Justin. Les acteurs locaux ont souhaité rendre ce projet accessible à tous en aménageant spécialement une partie du Parc, à destination des personnes à mobilité réduite ou handicapées. Au préalable, une étude réalisée entre octobre 2009 et mars 2010, avait permis de définir la thématique du projet et estimer le coût des travaux.

Ainsi a vu jour « Trait nature », premier sentier d'initiation au dessin créé dans les Pyrénées.

Pratique encore novatrice sur le territoire et en France, l'objectif est de pouvoir rendre accessible un site de montagne à tous les publics, et proposer une activité ludique nouvelle.

Tout au long du chemin, des pupitres avec bancs invitent les promeneurs à découvrir une technique de dessin (crayon, stylo bille, feutre, aquarelle) à partir d'un sujet choisi. Le dessin est expliqué au fur et à mesure afin que chacun puisse le reproduire en s'aidant du modèle grandeur nature.

Dans le Parc, le sentier a été aplani et recouvert d'une couche de sable fin pour permettre le passage des fauteuils roulant, les

textes sur les pupitres sont retranscrits en braille et des illustrations en relief viennent compléter les informations fournies. La labellisation « Tourisme et

Handicap » sera demandée une fois les travaux achevés, début juillet.

Alors à vos crayons !



Selon les sujets choisis, une technique de dessin et un outil sont présentés et travaillés (ici la notion de perspective).

Coût total du projet : 285 000 € TTC
Taux de subventions : 57% (Europe, Etat, Parc national des Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général des Hautes-Pyrénées)

Assainissement

• Station d'épuration

Cette année encore, la commune doit investir pour assurer le fonctionnement normal de la STEP et sa mise en conformité. Face à ce poste de dépense conséquent, la commune poursuit la réflexion de raccordement à la station de Luz-Saint-Sauveur. Des discussions sont en cours pour définir les possibilités techniques et les coûts de réalisation.

Coût des travaux : 200 000 € TTC
Taux de subventions attendu : 45 % (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Général des Hautes-Pyrénées)

• Renforcement des réseaux

Des travaux de raccordement sont prévus au niveau du quartier de l'Hélios, afin que cette partie du réseau soit reliée à la station d'épuration et que les eaux usées ne soient plus directement rejetées dans le Bastan.

Dans le cadre du réaménagement de la Promenade Horizontale, une partie des travaux sera consacrée au remplacement de l'ancienne canalisation des eaux usées. Ce tronçon avait été identifié comme prioritaire lors du diagnostic réalisé par le bureau d'étude SAFEGE en 2010.

Parking de Tournaboup

Après le terrassement et le goudronnage du parking de Tournaboup en 2009, la commune de Barèges poursuit l'aménagement du site. Les travaux devraient se dérouler courant 2011. Il s'agira de poser la dernière couche de revêtement du sol qui assurera l'étanchéité du parking et le protégera d'une dégradation trop rapide.

Coût estimé des travaux : 320 000 € TTC.

Un deuxième bâtiment comprenant un restaurant, un espace de vente des produits du terroir et les locaux de l'ESF et l'ESI, est prévu pour 2012. Ce projet est porté et financé par la Commission Syndicale de la Vallée du Barège.

Communauté de communes du Pays Toy

La réforme des collectivités territoriales, voulue par l'Etat, prévoit la fusion de la Communauté de communes du Pays Toy (actuellement 15 communes) avec la Communauté de communes de Gèdre-Gavarnie afin de réunir les 17 communes du canton d'ici 2013. Cette intercommunalité sera financée par la fiscalité addi-

tionnelle : taux prélevé sur le produit des quatre taxes directes locales. Ce taux est voté par le groupement intercommunal et est identique pour l'ensemble des communes. La CCPT aura pour objectif de développer les projets jugés d'intérêt communautaire comme le ramassage des ordures ménagères actuellement.

Valorisation du parc immobilier touristique

Suite à une demande conjointe de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées et des stations touristiques du territoire, une mission d'analyse et de valorisation des résidences secondaires (RS) a été réalisée.

Les stations ont en effet pointé du doigt la sous valorisation de ce potentiel d'hébergement dans l'offre touristique. L'objectif était de mieux connaître le parc des résidences secondaires, qui représente 80% de la capacité d'accueil totale des stations. Un diagnostic a été réalisé en 2010 afin de dresser l'inventaire du parc immobilier.

Parallèlement, une enquête a été lancée auprès de tous les propriétaires loueurs et non loueurs, pour mieux connaître les attentes et faciliter la mise en marché des lits. Avec un taux de réponse exceptionnel de 26% (24% sur Barèges), ce sujet montre à quel point il questionne aussi bien les acteurs locaux et professionnels de l'immobilier



que chacun d'entre vous. Il s'agit à présent de poursuivre cette mission et de définir les actions à mettre en œuvre en s'appuyant sur l'ensemble des retours. Parmi les pistes à développer : créer un relationnel fort entre les propriétaires au sein de chaque station (meilleure connaissance, mettre en œuvre des offres de services touristiques), accom-

pagner les propriétaires loueurs autonomes à la commercialisation de leurs biens, sensibiliser sur la qualité des hébergements.

Quelques chiffres :

Capacité d'accueil :
5 286 lits dont 88% de RS

62% des RS bâties entre **1976 et 1990**

45% du parc immobilier constitué de **studios**

51% des propriétaires **louent** leurs biens

16% des propriétaires **non loueurs pourraient louer** sous conditions.

Office de Tourisme de pôle « Grand Tourmalet »

Depuis trois ans, l'Office de Tourisme de Barèges travaille en étroite collaboration avec les offices de Bagnères et Campan sur le territoire Grand Tourmalet (édition de brochures communes, évènements, etc.).

Afin de toujours mieux s'organiser, les municipalités ont choisi de déléguer la mission de service public « accueil, information et promotion touristique » au syndicat mixte du pôle

touristique « Pic du Midi / Tourmalet » à compter du 1^{er} janvier 2011. Pour mener à bien cette mission, les trois offices ont fusionné en un office de tourisme de pôle, géré sous la forme d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Son financement est supporté, en partie, par les collectivités à hauteur de :

- Communauté de communes de la Haute-

Bigorre : 73%

- Commune de Barèges : 25%
- Communes de Sers, Betpouey, Viella et Viey : 0,5% chacune

Le budget mis à la disposition de l'EPIC est de 1 million d'euros. En terme de fonctionnement, l'accueil et l'information se feront toujours à l'Office de Barèges et tous les emplois seront maintenus.

Par contre, la taxe de séjour reversée jusque là par les hébergeurs à la commune, sera désormais reversée en totalité à l'Office de Tourisme de pôle et payable à la trésorerie de Bagnères. Les modalités (taux et forfait) sont pour l'instant inchangées. Une harmonisation devra être trouvée dans les deux ans pour être en conformité avec les lois en vigueur sur le territoire.

Classement des meublés

Depuis 2009, les services de l'Etat travaillent à l'amélioration de la qualité des hébergements touristiques afin de répondre à l'évolution des attentes de la clientèle.

Dans le cadre de la loi de modernisation des services touristiques, tous les hébergements dont le classement préfectoral (classement par étoile) est antérieur au 17 août 2007, devront être obligatoirement reclassés avant le 23 juillet 2012. Les règles d'obtention du classement

sont désormais identiques (meublés, Gîtes de France, Clévacances).

Au total 112 critères devront faire l'objet d'évaluation selon l'équipement et les services proposés aux clients ainsi que la prise en compte de l'accessibilité et du développement

durable. Pour plus de renseignements, les différents labels ou des organismes de contrôle accrédités se tiennent à la disposition de chacun. Plus d'informations sur : www.classement.atout-france.fr

La télé tout numérique

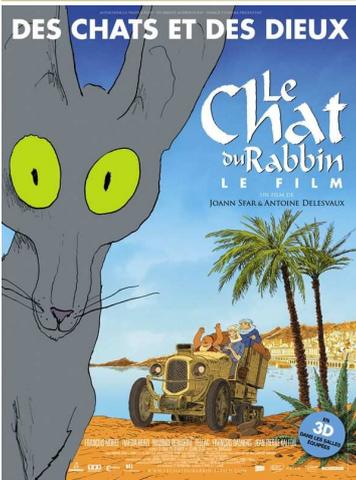
Le passage définitif à la télé tout numérique se fera en Région Midi-Pyrénées le 08 novembre 2011. Passée cette date, tous les émetteurs analogiques seront définitivement éteints. Pour recevoir les chaînes gratuites, il vous faudra désormais

passer par la TNT ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). Vous êtes concernés si vous recevez la télé sur votre ou vos poste(s) via une antenne râteau. Dans ce cas avant le passage au numérique, vous

devez équiper chacun de vos postes d'un adaptateur TNT externe (ou avoir une télé avec TNT intégrée) et vérifier la bonne orientation de votre antenne vers un émetteur numérique. Après le 08 novembre, il faudra rechercher et mémoriser les nouveaux canaux des chaînes. Vous pouvez

aussi recevoir les chaînes gratuites avec une parabole et un adaptateur ou via un abonnement avec l'ADSL, la fibre optique ou le câble. Des aides financières et techniques existent sous conditions. Plus d'informations sur : www.tousaunumerique.fr ou au 09 70 81 88 18 (prix d'un appel local).

Le « Refuge » passe au numérique !



La commune de Barèges modernise son cinéma et passe au numérique !

A partir de cet hiver, le "Refuge" pourra proposer les films projetés en 3D, en mettant à disposition des personnes, les fameuses paires de lunettes !

Cette action entraîne un lourd investissement financier pour acquérir tout le matériel numérique né-

cessaire. Une coordination par le réseau Ciné Parvis 65, exploitant des salles de cinéma du département, a permis de mutualiser les efforts et d'avoir plus de poids auprès des partenaires financiers.

L'action bénéficie ainsi d'un important soutien, de la part du Centre National du Cinéma (CNC), de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général des

Hautes-Pyrénées, qui poursuit sa dynamique d'aménagement numérique du territoire afin de faciliter l'accès à la culture dans les zones rurales.

Coût estimé des travaux : 111 350 € TTC
Taux de subventions attendu : 70%

La bande dessinée de Joan Sfar, récemment adaptée au cinéma, un des derniers films sortis en 3D.

Domaine skiable (RICT)

Depuis cet hiver, la vente des forfaits dans le village se fait désormais à l'Office de Tourisme. La billetterie est ouverte toute la semaine en période de vacances scolaires et uniquement les week-ends hors vacances.

Le chiffre d'affaire de l'hiver 2010 / 2011 a été inférieur de 3% par rapport à 2009 / 2010, principalement dû au faible enneigement jusqu'à la mi-février.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil des skieurs sur la partie basse du domaine, plusieurs investissements sont prévus en 2011 :

- Changement du télécabine Coume de Pourteilh par un TSD 6 places et enneigement artificiel sur la partie basse de la piste
- Remplacement du téléski de la Laquette par un tapis couvert, remodelage de la piste
- Création d'une piste verte « Lisey » dédiée aux débutants, derrière le restaurant de la Laquette
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de canons à neige sur le secteur de la Piquette. *Travaux prévus pour 2012 / 2013.*

Cyclisme

• Tour de France 2011

Après la mise à l'honneur des Pyrénées en 2010 pour fêter les 100 ans du Tour de France dans le massif, il faudra, cette année, se contenter d'un seul passage à Barèges : le 14 juillet au cours de l'étape Cugnaux - Luz-Ardiden.

Horaires de passage à Barèges :

Caravane : 15h00
Coureurs : 16h15 à 16h45

• Voie Laurent Fignon

Suite au nouveau tracé de la route départementale n° 918 entre Tournaboup et Super-Barèges, l'ancienne voie d'accès au Col du Tourmalet, passant par le pont de la Gaubie, ne sera plus empruntée par les véhicules motorisés. Afin de préserver le patrimoine

culturel et sportif du lieu, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la Commune de Barèges ont décidé de maintenir cette voie historique ouverte aux deux roues non motorisées. En hommage au grand cycliste français, elle sera nommée « Voie Laurent Fignon ».

Ouverte du 15 juin au 15 octobre, elle se pratiquera uniquement dans le sens de la montée.

• Borne Timtoo

A partir de juillet, un dispositif de chronométrage permanent sera installé au Col du Tourmalet. Une borne fixe détecte le passage d'une puce, puis les informations sont transmises à un serveur pour calculer les temps de parcours et les classements.